

Entre: Société des immeubles franco-yukonnais (SIFY)
302 rue Strickland
Whitehorse Y1A2K1, Yukon
(867) 668-2663 sify@afy.yk.ca
Urgences: (867) 335-2666

Et l'Utilisateur: Joe Dulac
Adresse postale: Joe au bord du lac
Numéro de téléphone: 867-123-4567
Courriel: joe@dulac.ca

Moyennant contrepartie, la SIFY s'engage à louer à l'Utilisateur les locaux et équipements suivants :

Salle communautaire (max 80 pers.) aux fins suivantes : réunion du conseil d'administration

le: 16 août 2018
de: 16:00 à : 18:00 soit **2,00 heure(s)**

Coût hors rabais:	123,60 \$
Rabais (cf onglet prix; en %):	-50%
Justification du rabais:	OBNL francophone
Ss-total:	185,40 \$
Options (cf onglet prix):	
Taxe 5%	9,27 \$
Total	194,67 \$

Par chèque à l'ordre de la SIFY ou en espèces

Les parties s'entendent sur ce qui suit :

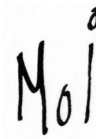
- ▶ L'Utilisateur s'engage à régler les frais établis par ce contrat 5 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.
- ▶ Si à moins de 48h de la location l'Utilisateur l'annule, il sera remboursé de la moitié du coût de la location. Si la SIFY annule la location, l'Utilisateur sera remboursé en totalité.
- ▶ L'Utilisateur s'engage à ne pas enfreindre de règlement municipal ni de loi territoriale ou fédérale sur les lieux, ni à proximité.
- ▶ L'Utilisateur s'assure d'obtenir son propre permis s'il désire offrir des boissons alcoolisées ou vendre de la nourriture. À sa demande, la SIFY lui fournira une lettre de confirmation de réservation pour appuyer sa demande de permis.
- ▶ L'Utilisateur s'engage à ne pas sous-louer de locaux ni à céder le présent contrat.
- ▶ L'Utilisateur s'engage à ne pas modifier les locaux visés par le contrat, y compris les œuvres d'art sur le mur.
- ▶ L'Utilisateur est responsable du montage et du démontage des équipements et du nettoyage de la salle. Le démontage et le nettoyage devront être fait **pendant** les heures de location.
- ▶ L'Utilisateur est responsable des mesures de sécurité à prendre après la location (verrouillage des portes, alarme, ...). Il s'engage à remettre les clés dès le prochain jour ouvrable.
- ▶ L'Utilisateur désengage la SIFY de toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation des équipements ou des locaux. La SIFY n'est pas responsable de toute perte ou dommage que pourraient subir les biens de l'Utilisateur.
- ▶ Un dépôt de **200\$** est requis (**montant séparé de la location**). Ce montant sera remboursé si les locaux et les équipements sont laissés propres et en bon ordre et si les clés sont retournées le premier jour ouvrable après la fin de la location. Le montant du nettoyage ou des réparations devant être assumés par la SIFY pour remettre les locaux ou les équipements à leur état initial sera déduit du dépôt. **50\$ par heure** passée à remettre l'espace en condition seront également déduits de la caution. Le solde, s'il en est, sera remis à l'utilisateur.
- ▶ Une pénalité de **75\$** sera facturée pour toute raison imputable à l'Utilisateur nécessitant le déplacement du représentant de la SIFY en dehors des heures d'ouverture du centre (9:00-17:00) et durant les fins de semaine.
- ▶ En cas de règlement par chèque sans provision, un montant supplémentaire de **20\$** sera facturé à l'Utilisateur.

Besoins particuliers, si requis:



Sifysify

Nom et signature du représentant SIFY



Joe Dulac

Nom et signature de l'Utilisateur

Espace réservé à l'administration:

Dépôt:	Paiement (chèque ou espèces)	Clef rendue:	Transmis à la comptabilité:
	No. de reçu:		